



PROCES VERBAL N°30 DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2023

**Présents :**

**CHAGUE Benoît, CULOT François-Xavier, COURGEY Claude, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOLET Bernard, JANES Daniel, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.**

**Absents excusés :**

**BORNE Alexandra, CORDIER Mélissa, COLLERY Martine avec procuration à MENETRIER Nathalie.**

**Secrétaire de séance : JEANGIRARD Sylvie**

La séance est ouverte à 20h35mn

Le Maire-délégué de Montferney, Chagué Benoît, demande la permission au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : **Abattage d'arbres le long de la voie communale « Derrière les Vergers ».**

Demande acceptée à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Budget : restes à réaliser 2022**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Bernard Jacoulet, présente les demandes suivantes aux membres du Conseil Municipal :

1) Les restes à réaliser du budget de la commune et du budget de la Forêt.

Délibération : 23 01 27 .01

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les restes à réaliser du budget de la commune pour l'année 2022.

Délibération : 23 01 27 .02

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les restes à réaliser du budget de la forêt pour l'année 2022

2) Autorisation à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2022 avant le vote du Budget Primitif 2023.

Délibération : 23 01 27 .03

Le conseil municipal autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits du budget 2022 avant le vote du budget primitif 2023.

Délibération : 23 01 27 .04

Le conseil municipal autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement de la forêt dans la limite du quart des crédits du budget forêt 2022 avant le vote du budget primitif forêt 2023.

**Validation des Attributions Compensatrices**

Le maire présente aux membres du conseil municipal les Attributions Compensatrices que la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes doit verser à la commune.

(Attributions Compensatrices + transfert complexe sportif) – (service secrétariat + participation EFS).

(59 264 € + 15 214 € = **74 478 €**) – (48 000 € + 2587.50 € = **50 587.50 €**)

(74 478 € - 50 587.50 € = **23 890 .50 €**)

La commune doit percevoir : **23 890.50 €**

Délibération : 23 01 27.05

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les Attributions Compensatrices de la CC2VV d'un montant de 23 890.50 €.

### **Modification de location de terrain à la société Orange**

Le Maire rappelle que nous louons une surface de 90m<sup>2</sup> du chemin communal n°12 reliant les Gratteries au lieudit « Rougeterre » à la société Orange. Sur ces 90m<sup>2</sup> pose un pylône et un local technique.

La société « TOTEM France », filiale d'Orange, gère sur ce site une activité liée aux infrastructures passives. Ce site abrite du mobile relevant de l'activité de Totem qui permet de remplacer le réseau fixe relevant du domaine d'Orange.

Deux actes sont donc prévus :

- Un avenant entre la commune et Orange (ex France Télécom) pour réduire l'assiette de la convention initiale, la portant ainsi de 90m<sup>2</sup> à 70m<sup>2</sup> ; avenant qui va soustraire de la convention initiale l'emprise du pylône et conséquence éventuelle y attachée.

- Une nouvelle convention, par acte séparé, avec Totem, d'une durée de 12 ans et renouvelable tacitement par périodes successives de 6 ans. La redevance proposée par Totem s'élève à 2000 euros annuels.

À noter que le notaire qui établit les actes a confirmé que la redevance versée par Orange au titre de la convention initiale restera inchangée malgré la diminution de surface résultant de la signature avec Totem ; elle s'élève à approximativement à 5000 euros par an.

Le Maire demande au conseil municipal d'accepter ces changements.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer l'avenant modifiant l'assiette et la nouvelle convention avec Totem.

Délibération proposée : 23 01 27.06

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant modifiant l'assiette et la nouvelle convention avec Totem.

### **Subventions aux associations**

La 2<sup>ème</sup> Ajointe, Séverine Ducroux, présente les montants des subventions allouées aux associations ; montants proposés la commission « Sport Culture Jeunesse et vie Associative. »

La Concorde :	1 000 €
Doubs Central Hand Ball :	1 000 €
Tennis Club :	1 000 €
Association Culturelle :	800 €
AAPPMA La Truite :	50 €
ACCA La Saint Hubert :	50 €
Don du Sang :	100 €
Club Orientation Randonnée de Rougemont :	200 €
Union Nationale des Combattants :	200 €
(Section de Rougemont)	
Souvenir Français :	200 €
Gymnastique et détente à Rougemont :	200 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers :	300 €
Amicale du Personnel communal :	80 €
Judo club :	300 €
Les Pattes Bol :	100 €
Rougemont Scrabble :	100 €
Badminton :	400 €
Les 2 Mains Gauches :	50 €
Les Écoles Rubrimontaines :	250 €
Champ Poté 2000 :	200 €

Délibération proposée : 23 01 27.07

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants de subventions proposés par la commission « Sport Culture Jeunesse et vie Associative. »

**Petites Villes de Demain-Habitat inclusif**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Doubs en vue de la mobilisation de l'aide à la vie partagée sur le département a lancé un appel à la candidature. L'Association Hygiène Sociale en partenariat, avec la société Néolia, propose un projet de 10 logements accompagnés en cœur de ville, destinés à des adultes en situation d'handicap (projet ouvert aussi à 2 ou 3 personnes âgées). Trois territoires qui ont été reconnus « Petites Villes de Demain » ont été visés : Baume les Dames, Levier et Rougemont.

La 2<sup>ème</sup> Adjointe, Séverine Ducroux, travaille au foyer de vie le Manoir. Elle fait part aux membres du conseil municipal, qu'avec ses collègues de travail, ils ont déjà travaillé sur ce sujet.

Le Maire rappelle que ce projet intéressant pourrait aussi se réaliser sur une parcelle de terrain appartenant à un privé.

Il demande maintenant au conseil municipal de se prononcer pour le soutien de ce projet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient ce projet.

Délibération : 23 01 27 .08

Le conseil municipal accepte de soutenir le projet cité ci-dessus.

**Sentier de randonnée des 7 rivières.**

Le Maire rappelle que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre travaille en liaison avec la Fédération Française de Randonnée sur l'extension du sentier de randonnée des 7 rivières qui est actuellement de 32 km et s'étendrait jusqu'à 81km. Pour ce faire le conseil municipal doit autoriser le passage sur notre territoire communal du tracé suivant :

Chemin Rural de Tressandans à Bonnal  
Parcelle AC15 grand Bois de la Corne  
Parcelles AC12 et AC 27  
Parcelles AC6 21 et 23  
Chemin Rural dit l'Ancienne Route de Bonnal  
Route Départementale n°18 Rougemont Bonnal  
Route Départementale n°25 dit Route de Tressandans  
Rue Léon Belz  
Avenue de la Gare Route Départementale n°202  
Rue de l'Eglise  
Rue de la Petite Côte  
Quartier de la Citadelle  
Chemin Communal n°7 dit de Montaucivey  
Parcelles D350 et 351 Au Montaucivey  
Chemin Communal n°2 de Gouhelans Morchamps  
Chemin Communal n°2  
Voie Communale n°4 de Morchamps à Gouhelans  
Route Départementale n°363  
Voie Communale n°2 de Morchamps à Mondon

Délibération proposée : 23 01 27.09

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le tracé ci-dessous

Chemin Rural de Tressandans à Bonnal  
Parcelle AC15 grand Bois de la Corne  
Parcelles AC12 et AC 27  
Parcelles AC6 21 et 23  
Chemin Rural dit l'Ancienne Route de Bonnal  
Route Départementale n°18 Rougemont Bonnal

Route Départementale n°25 dit Route de Tressandans  
Rue Léon Belz  
Avenue de la Gare Route Départementale n°202  
Rue de l'Eglise  
Rue de la Petite Côte  
Quartier de la Citadelle  
Chemin Communal n°7 dit de Montaucivey  
Parcelles D350 et 351 Au Montaucivey  
Chemin Communal n°2 de Gouhelans Morchamps  
Chemin Communal n°2  
Voie Communale n°4 de Morchamps à Gouhelans  
Route Départementale n°363  
Voie Communale n°2 de Morchamps à Mondon

et autorise le maire à signer la convention avec le représentant du CDRP25

### **Aménagement intérieur de la bibliothèque.**

Pour donner suite à la réunion du 28 octobre 2022 concernant l'aménagement intérieur de la bibliothèque, plusieurs sociétés spécialisées ont été contactées. Deux d'entre elles ont répondu avec les estimations suivantes :

Manutan Collectivités : 19 644. 93 euros HT

Bureau Bibliothèque scolaire : 43 284.36 euros HT

La conseillère, Céline Pilliot, demande s'il y a la possibilité de changer les couleurs de certains équipements. Le Maire lui répond qu'à chaque équipement nous pouvons choisir une couleur différente.

Le maire demande aux conseillers et conseillères de se prononcer par rapport à la société avec laquelle nous allons travailler.

A l'unanimité, le Conseil municipal choisi la société « Manutan Collectivités. »

Délibération proposée : 23 01 27.10

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis pour l'agencement intérieur de la bibliothèque avec la société « Manutan Collectivités. »

### **Divers :**

**Toit de l'EHPAD :** Le conseiller Millet Alix aimerait savoir si le toit de l'EHPAD sera bientôt réparé. Le Maire l'informe qu'une réunion a eu lieu avec des représentants du Département et de l'Agence Régionale de Santé. Le problème du toit a été évoqué par le directeur de l'EHPAD et les collectivités présentes ont tenu compte de l'état d'urgence.

**Ancienne Perception :** Le maire informe le conseil municipal qu'une représentante des Domaines est venue visiter le bâtiment précité et que nous allons recevoir une estimation dans un délai d'un mois.

**Tarif de l'eau :** La conseillère, Céline Pilliot, aimerait avoir des explications sur les augmentations du tarif de l'eau et de l'assainissement. Le Maire-délégué de Morchamps informe le Conseil Municipal que les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement sont dus principalement à l'augmentation de l'électricité.

<p style="text-align: center;"><b>PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>VENDREDI 17 FÉVRIER 2023</b></p>
---